

	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LUZECH</b>	<b>Délibération</b>
		<b>N° 2024_9_15</b>

Convocation du 7 décembre 2024

Le vingt-deux décembre 2024 à 18h00, les membres du Conseil municipal de la Commune de LUZECH se sont réunis dans la salle du Conseil municipal de la mairie, en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-11 du Code général des collectivités territoriales, sous la présidence de M. Bernard PIASER, Maire de LUZECH.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. Gérard ALAZARD, Mme Delphine AZNAR, Mme Christine CALVO, M. Floréal CARBONIE SUILS, M. Patrice CASTANIER, M. Benoît FABRE, Mme Christina GARRIGUES, Mme Sonia LEGLAIVE, Mme Chrystèle MINELLO, M. Rémy MOLIERES, M. Bernard PIASER, M. Pascal PRADAYROL.

**ÉTAIENT EXCUSÉS :**

Mme Lydie LAFON, M. Pierre BALTENWECK

**ÉTAIENT ABSENTS :**

**EXCUSÉ(S) AYANT DONNÉ PROCURATION :**

Mme Lydie LAFON a donné procuration à Mme Christine CALVO  
M. Pierre BALTENWECK a donné procuration à M. Pascal PRADAYROL

**SECRÉTAIRE DE SEANCE :** Mme Delphine AZNAR

**LA SÉANCE SE POURSUIVANT**

**Délibération n° 2024\_9\_15 : Subvention voyage chorale Collège impèrnal**

Monsieur le Maire expose que les collèges du Lot organisent chaque année des rencontres chorales départementales.

En 2025, Monsieur Sébastien MOLY, enseignant d'éducation musicale et chant choral au collège de Luzech souhaite participer au premier festival international des arts à l'école, prévu sur le site du Futuroscope du 2 au 4 avril 2025. Ce festival offre aux élèves l'opportunité de rencontrer des camarades de France, d'assister à des spectacles, de discuter avec des professionnels des métiers de la scène, et de se produire en spectacle.

Les élèves sont en train de travailler une œuvre encore jamais donnée devant un public : "Ballon vole !" de L. Borel retraçant la découverte des frères Montgolfier.

Le projet, soutenu par le corps d'inspection de l'Éducation nationale, fédère la moitié des chorales des collèges du Lot, soit près de 300 élèves. Le budget actuel se focalise autour de l'hébergement (212€) et du transport (50€), pour un total de 272€ par élève.

Pour améliorer la diffusion et les échanges avec les institutions, une association support "élève en chœur 46" (association dont le but est de soutenir et développer le chant choral au collège) vient d'être créé.

Considérant l'importance de soutenir les initiatives éducatives et culturelles pour les jeunes de la commune.

Neuf élèves participent à ce voyage scolaire et résident sur la commune de LUZECH.

Afin de diminuer le coût pour les familles Luzechoises et d'encourager ce type d'initiatives, Monsieur le Maire propose :

- D'attribuer la somme de 30 € par enfant résidant sur la commune de LUZECH pour le voyage organisé par le collège l'Impernal de Luzech ;
- De verser directement cette somme à l'association "élève en chœur 46";
- De préciser que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2024 de la Commune, au chapitre 65, article 65748.

Le Conseil municipal est appelé à se prononcer à ce sujet.

Le Conseil municipal, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré décide :

- **D'attribuer** la somme de 30 € par enfant résidant sur la commune de LUZECH pour le voyage organisé par le collège l'Impernal de Luzech ;
- **De verser** directement cette somme à l'association "élève en chœur 46" ;
- **De préciser** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2024 de la Commune, au chapitre 65, article 65748.

En exercice	Votants	Nombre de suffrages exprimés
15	Présents : 13 Procurations : 2	Pour : 14 Contre : 1 Abstentions : 0

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

REÇU EN PREFECTURE LE : 16/12/2024  DATE DE MISE EN LIGNE : 17/12/2024	Pour expédition conforme,  Le Maire,  Monsieur Bernard PIASER
--	---